

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2023-1-6-1

Séance du lundi 6 février 2023

BUDGET PRIMITIF 2023-PATRIMOINE ET RAYONNEMENT ALSACIEN

Présidence de : M. BIHL Pierre

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACHER-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BIERRY Frédéric donne procuration à HOULNE Monique
BOHN Patricia donne procuration à VALLAT Marie-France
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à VOGT Pierre
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien
HEINTZ Paul donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
JENN Fatima donne procuration à MEYER Philippe
KAMMERER Joseph donne procuration à SCHELLENBERGER Raphaël
KLINCKERT Brigitte donne procuration à MULLER Lucien
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MUNCK Marc donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

STRAUMANN Eric donne procuration à PAGLIARULO Karine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin

EXCUSES :

KOCHERT Stéphanie, ZELLER Fabienne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission du Patrimoine et au rayonnement alsacien du 26 janvier 2023,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Inscrit au titre du Budget primitif 2023 :

❖ Pour la politique de la Culture et du Patrimoine :

• En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 16 129 588 € et un total d'autorisation d'engagement de 800 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 4 968 400 € et un total d'autorisation de programme de 3 662 387,38 €,

• En recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 063 861 €,
-

❖ Pour la politique Europe et Transfrontalier

• En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 174 573,39 € et un total d'autorisation d'engagement de 2 716 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 511 750 € et un total d'autorisation de programme de 1 000 000 €,

• En recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 352 500 €.

Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 8 de la présente délibération.

- ❖ Délègue à la Commission permanente, dans les limites des crédits disponibles au budget, la compétence pour prendre toute décision nécessaire à la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques de la Collectivité européenne d'Alsace pour la culture et le rayonnement de l'Alsace, arrêtées par délibération du Conseil n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

5 abstentions : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

KLEITZ Francis s'abstient sur le vote du budget primitif de la politique Culture.